Zeitschrift: L'Enseignement Mathématique
Herausgeber: Commission Internationale de l'Enseignement Mathématique
Band: 30 (1931)
Heft: 1: L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE

Kapitel: V. — Dispositions législatives relatives aux professeurs.

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

V. — Dispositions législatives relatives aux professeurs.

a) Quelles sont les exigences et le mode de recrutement des professeurs de l'enseignement secondaire ? Le grade de docteur est-il exigé ?

b) Les dispositions législatives sont-elles applicables aux femmes ? Y a-t-il une tendance à avoir recours aux professeurs féminins, même dans les écoles de garçons ? Si oui, quels en sont les résultats ? [1]

c) Quelles sont les différentes branches qui peuvent faire partie du cahier des charges des professeurs de mathématiques ?

d) L'enseignement de la mécanique est-il confié au professeur de physique ou au professeur de mathématiques ? Une collaboration ou un échange de vues entre ces deux professeurs sont-ils envisagés ? [1]

e) L'enseignement de la géométrie descriptive est-il réuni au cours de mathématiques ou à celui de dessin ? Une collaboration ou un échange de vues entre ces deux professeurs sont-ils envisagés ? [1]

f) Quelles est la situation des professeurs quant au nombre d'heures de leçons, au traitement, à l'avancement et à la pension ?

g) Les professeurs sont-ils astreints à participer à des réunions ou conférences groupant les professeurs de l'enseignement scientifique de l'établissement dont ils font partie ?

Sont-ils appelés à collaborer à l'élaboration du programme ? Si non, comment et par qui sont rédigés les programmes ?

VI. — Bibliographie et statistique.

a) Existe-t-il dans votre pays des livres consacrés spécialement à la préparation des professeurs de l'enseignement scientifique en général et pour les mathématiques en particulier ?

b) Avez-vous des revues traitant particulièrement de l'enseignement scientifique ?

c) Pouvez-vous nous indiquer (au moins approximativement) le nombre des étudiants secondaires dans votre pays et celui des professeurs titulaires de mathématiques et physiques ? [1]

VII. — Tendances actuelles concernant le but des Mathématiques [1].

1. — Quelles sont dans votre pays les idées sur:

a) Le rôle des mathématiques (au delà du calcul élémentaire) en tant que branche obligatoire.

[1] Ce paragraphe a été ajouté à l'occasion de la 2me édition du questionnaire.